



Filière MEDICO-SOCIALE

Catégorie C

CADRE D'EMPLOI DES AUXILIAIRES DE SOINS SPÉCIALITÉS AIDE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE ET ASSISTANT DENTAIRE

- [Décret n°2016-596 du 12 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale](#)
- [Décret n°2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale](#)
- [Décret n°92-866 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des auxiliaires de soins territoriaux](#)

Auxiliaire de soins Principal de 1^{ère} classe (Echelle C3)

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Indices Bruts (IB)	388	397	412	430	448	460	478	499	525	558
Indices Majorés (IM)	373	375	376	385	398	408	420	435	455	478
Durée	1 an	1 an	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	3 ans	

TABLEAU D'AVANCEMENT : Conditions : Avoir atteint le 6^{ème} échelon du grade d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans le grade d'auxiliaire de soins principal de 2^{ème} classe ou dans un grade d'un autre corps ou cadre d'emplois doté de l'échelle C2, ou dans un grade équivalent si le corps ou cadre d'emplois d'origine est situé dans une échelle de rémunération différente ou n'est pas classé en catégorie C.

Auxiliaire de soins Principal de 2^{ème} classe (Echelle C2)

ECHELONS	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Indices Bruts (IB)	368	371	376	387	396	404	416	430	446	461	473	486
Indices Majorés (IM)	367	369	370	373	374	376	377	385	397	409	417	425
Durée	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	2 ans	2 ans	3 ans	3 ans	4 ans	

Recrutement par concours

Toute nomination dans un grade d'avancement est soumise à un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante et à ses L.D.G.